



MUNICIPALITE
DE CROY

Commune de Croy

Avis d'enquête publique complémentaire

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985, la Municipalité de Croy soumet à l'enquête publique complémentaire, du 29 août au 27 septembre 2026 :

- la modification du plan d'affectation communal (PACom)
- la modification du règlement sur le plan d'affectation communal (RPACom)
- la modification de la constatation de la nature forestière en bordure de zone à bâtir

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi que ses annexes.

Seuls les éléments modifiés ou ajoutés aux documents soumis à l'enquête complémentaire peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une observation.

Le dossier est déposé au greffe communal pour la durée de l'enquête publique complémentaire, où il peut être consulté pendant les horaires d'ouverture des bureaux. Le dossier est également publié sur le site internet de la commune pendant la durée de l'enquête.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, ou déposées par écrit au greffe municipal, avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité